

## Route de la transhumance : assemblée générale le 11 mai

L'itinéraire 2019 a été validé



Route de la transhumance : assemblée générale le 11 mai

L'association La Route de la Transhumance Hivernale tient son assemblée générale ordinaire samedi 11 mai, à 9 h 30, à la salle des fêtes de Toujouse. Au programme : 9 h 30 : accueil, café de bienvenue ; 10 heures : début de l'assemblée générale ordinaire.

Ordre du jour :

bilan d'activité,

bilan moral,

bilan financier,

perspectives du programme 2019

validation du tracé de la Route de la Transhumance Hivernale,

vote et validation de la mise à disposition de la secrétaire Odile Tartas, employée de la SCI De Cerda,

questions diverses.

À la fin de la réunion, apéritif offert par le Président Jacques Tartas.

À 12 heures, un repas (1) au prix de 13 euros sera servi par l'association. Il est demandé de s'inscrire avant le 5 mai par courriel ([route.transhumancehivernale@orange.fr](mailto:route.transhumancehivernale@orange.fr)) ou par téléphone (05 62 09 14 72 ou 06 14 31 10 25).

### Extrait de la réunion départementale du 25 mars

Les élus des villages traversés par le troupeau et les organisateurs des animations le long du parcours se sont retrouvés le 25 mars, à Castex-d'Armagnac, pour dresser le bilan des manifestations de 2018 et préparer celles de 2019. En présence de Vincent Gouanelle et Isabelle Tintané, conseillers départementaux.

Partout, en 2018, le troupeau, les animations et les repas ont attiré « beaucoup de monde dans une belle convivialité ». Au Houga, le troupeau a traversé toute la ville. À Perchède, le troupeau a été reçu dans la forêt près de l'étang du Pesquè avec des étudiants d'Auch et l'Adasea 32 (Association départemental pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles). À Toujouse, les producteurs, les artisans, les ateliers divers ont, là aussi, attiré beaucoup de monde.

Pour le programme 2019, l'itinéraire 2018 a été validé sans changement. Il est rappelé que les communes prennent en charge le balisage du tracé du parcours (décision de l'assemblée générale du 30 avril 2016).

Les supports publicitaires souhaités par les communes - par type et quantité – seront retirés lors de l'assemblée générale.

(1) Menu : assiette de crudités, charcuterie, confit de canard, pommes de terre, salade et fromage, pastis gascon, vin et café compris.



Arrivée du troupeau, le 22 septembre, au Musée du paysan gascon à Toujouse